

Conseil Local de Santé Mentale Oyonnax - Bellignat

Feuille de route



Autrice

- PEUVERGNE Marina – Médiatrice réseaux en santé mentale coordinatrice du CLSM – Coordination Santé Mentale de l’Ain – CPA

Sous la supervision de

- PEGON Guillaume – Responsable de la Coordination Santé Mentale de l’Ain – CPA

Contributeurs

L’ensemble du comité technique du CLSM d’Oyonnax-Bellignat, à savoir :

- BERGER-BY Magali – Coordinatrice de l’ASV et du CLS d’Oyonnax-Bellignat-Arbent
- CHARVOLIN Laetitia – Cadre de Santé de Proximité au CMP d’Oyonnax – CPA
- COLLOD Charlotte – Chargée de mission – ARS AuRA
- HARMEL Laurent – 1^{er} Adjoint aux Affaires Sociales et à la Santé – Mairie d’Oyonnax
- JEANNERET NGUYEN Laurence – Directrice de la Politique de la Ville – Mairie d’Oyonnax
- PERRIN Marie-Hélène – Directrice Générale des Services – Mairie de Bellignat
- RAVET Véronique – Maire de Bellignat
- TUBERT Sonia – Directrice du CCAS – Mairie d’Oyonnax

Nous remercions l’ensemble des personnes ayant participé aux groupes de travail thématiques, ayant permis de dessiner le plan d’actions.

Glossaire

AAP – Appel à projet

ADESSA – Association départementale d'éducation sanitaire et sociale de l'Ain

ADSEA – Association de sauvegarde de l'enfant à l'adulte

ANRU – Agence nationale pour la rénovation urbaine

ARS – Agence régionale de santé

ASV – Atelier santé ville

CAF – Caisse d'allocations familiales

CCAS – Centre communal d'action sociale

CD 01 – Conseil départemental de l'Ain

CDS – Centre départemental de la Solidarité

CHHB – Centre hospitalier du Haut-Bugey

CHRS – Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CLS – Contrat local de santé

CLSM – Conseil local de santé mentale

CMP – Centre médico-psychologique

COFIL – Comité de pilotage

COSM01 – Coordination santé mentale de l'Ain

CPA – Centre psychothérapique de l'Ain

CPAM – Caisse primaire d'assurance maladie

CPEF – Centre de planification et d'éducation familiale

CSCJP – Centre social et culturel Jacques Prévert

CSP – Catégorie socio-professionnelle

EN – Education nationale

FR – Feuille de route

GSUP – Gestion sociale urbaine de proximité

HBA – Haut-Bugey Agglomération

IDE – Infirmier en soins généraux

LAEP – Lieu accueil parent enfant

MDA – Maison des adolescents

NPNRU – Nouveau programme national de rénovation urbaine

PEC – Prise en charge

PMI – Protection maternelle infantile

PMR – Personne à mobilité réduite

PRA – Pôle ressource adolescents

PRE – Programme de réussite éducative

PTSM – Projet territorial de santé mentale

QPV – Quartier politique de la ville

RDV – Rendez-vous

UNAFAM – Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

SISM – Semaine d'information en santé mentale

ZEST – Zone d'expression contre la stigmatisation

Table des matières

Glossaire	3
Introduction.....	6
Méthodologie d'élaboration du plan d'actions.....	7
Plan d'actions	7
Axe 1 – Prévention de la souffrance psychique et insertion socio-professionnelle	10
Action ASV-CLSM commune aux axes “prévention de la souffrance psychique” (CLSM) et “accès aux droits et aux soins” (ASV/CLS)	11
Axe 2 – Logement-hébergement et santé mentale	12
Axe 3 – Cohésion sociale et résilience urbaine	15
Axe 4 – Parentalité, enfance et adolescence	18
Objectifs transversaux aux quatre axes de travail – Accompagnement des acteurs du territoire en santé mentale.....	20
Animation et opérationnalisation du plan d'action	23
Périmètres du plan d'actions	23
Gouvernance du CLSM d'Oyonnax-Bellignat.....	25
Rappel quant au dispositif CLSM.....	25
Instances du CLSM d'Oyonnax-Bellignat.....	25
Le comité de pilotage	25
Le comité technique	26
La coordination du dispositif.....	27
L'assemblée plénière	28
Les groupes de travail	28
Participation et engagement des partenaires au sein du CLSM d'Oyonnax-Bellignat.....	29
Moyens de fonctionnement dédiés au CLSM	29
Révision du CLSM	29
Schéma du plan d'actions.....	30
Annexes	31
Annexe 1 : Méthodologie d'élaboration du plan d'actions.....	31
Annexe 2 : Critères d'aide à la sélection des actions pertinentes.....	35

Introduction

Le 30 mars 2021 s'est tenu le premier comité de pilotage du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) d'Oyonnax-Bellignat.

Ce comité de pilotage a été l'occasion de présenter le diagnostic territorial de santé mentale réalisé sur la période octobre 2020 – février 2021. Celui-ci a permis de mieux repérer l'offre de soin et d'accompagnement en santé mentale sur le territoire, de connaître les dispositifs et les partenariats présents, de connaître les difficultés que rencontrent les acteurs locaux en santé mentale. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence que bien qu'il y ait un partenariat interprofessionnel déjà présent, l'ensemble des acteurs a fait part de la nécessité et de la volonté de mieux se connaître pour renforcer le travail en réseau en santé mentale, en coordonnant leurs pratiques. Le CLSM s'avère donc être une ressource permettant aux acteurs locaux de disposer d'un espace de partage, de réflexion, de coopération, et de co-construction de projets en santé mentale à déployer sur le territoire.

Ce diagnostic, validé par l'ensemble du comité de pilotage, a fait émerger sept axes de travail (figure 1).

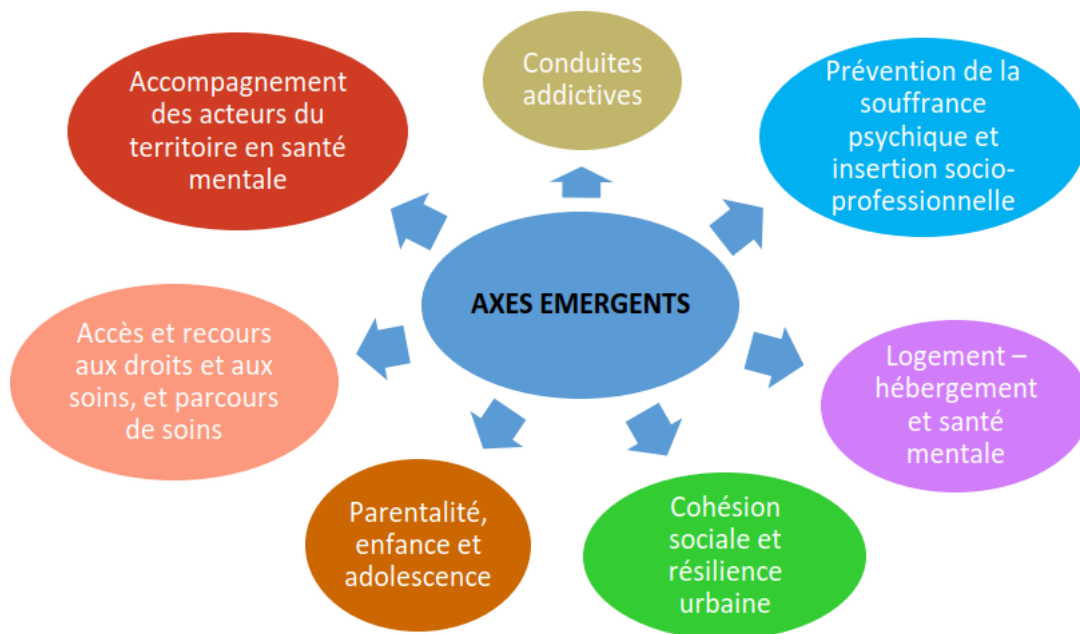


Figure 1 : Axes de travail émergents du diagnostic territorial de santé mentale

Cinq axes thématiques ont été retenus pour donner forme à la feuille de route. Celle-ci s'organise autour d'un plan d'actions (déclinaison opérationnelle des axes) au regard d'objectifs définis, répondant aux problématiques identifiées dans le diagnostic territorial réalisé. Ce plan d'actions a été élaboré collectivement pour chaque axe de travail retenu. Cette co-construction assure que les actions inscrites répondent bien aux priorités énoncées par les acteurs territoriaux. Enfin, cette feuille de route rappelle le schéma de gouvernance du CLSM d'Oyonnax-Bellignat et les moyens de financement alloués.

Méthodologie d'élaboration du plan d'actions

La construction de la feuille de route du CLSM s'articule autour des axes thématiques retenus par le comité de pilotage du 31 mars 2021 :

- Prévention de la souffrance psychique et insertion socio-professionnelle, avec une participation de la coordinatrice du CLSM à l'axe « accès aux droits et aux soins » porté par l'ASV
- Logement-hébergement et santé mentale
- Cohésion sociale et résilience urbaine
- Parentalité, enfance et adolescence
- Coordination des acteurs du territoire autour de la santé mentale

La justification de ces axes se trouvent en annexe 1.

La construction de la feuille de route du CLSM s'est voulue participative, en partant des données du diagnostic et des préoccupations des acteurs de terrain.

L'élaboration de la FR s'est étalée d'avril à décembre 2021 :

- Avril à octobre 2021 : mise en place de groupes de réflexion par axe thématique afin de formuler plusieurs propositions d'actions
- Octobre à décembre 2021 : priorisation des actions proposées par les groupes de réflexion thématique par le comité technique du CLSM

Une présentation détaillée de la méthodologie suivie pour chacun des axes thématiques se trouve en annexe 1.

Plan d'actions

Les actions retenues dans le cadre du CLSM sont présentées ci-dessous, par axe thématique.

Le plan d'action consiste en une présentation des projets proposés par les groupes de travail thématiques et retenus par le comité technique.

Au total : 16 actions réparties comme suit :

- 1 action pour l'axe 1
- 1 action pour l'axe transversal à l'ASV
- 3 actions pour l'axe 2
- 3 actions pour l'axe 3
- 2 actions pour l'axe 4
- 6 actions pour l'axe transversal

Ces actions répondent également aux objectifs propres aux CLSMs, qui sont de :

- Mettre en œuvre une observation en santé mentale
- Permettre l'accès aux soins psychiatriques et la continuité des soins
- Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers
- Lutter contre la stigmatisation et les discriminations
- Promouvoir la santé mentale

Afin de faciliter la lecture de l'ensemble du plan d'action, et d'en avoir un accès simplifié, vous pouvez vous référer au tableau 1 ci-dessous.

Le plan d’actions détaillé consiste en une présentation par axe thématique. Chaque action est détaillée sous forme de tableau. Celui-ci présente les modalités de mise en œuvre de chaque action : objectifs, contextualisation, descriptif, porteur(s) de l’action, partenaires impliqués, publics cibles, évaluation, calendrier, moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

Tableau 1 : tableau simplifié du plan d’actions

Axe thématique	Action(s) propre(s) à l’axe	Porteur(s) de l’action
Prévention de la souffrance psychique et insertion socio-professionnelle	Mettre en place plusieurs stratégies d’action pour agir contre la stigmatisation en santé mentale	Coordination du programme par la coordinatrice CLSM. Portage des actions par les partenaires
Action commune “accès aux droits et aux soins” de l’ASV	Mettre à disposition des partenaires un document synthétisant les différents leviers pour limiter le taux d’absentéisme lors des RDV programmés (adhésion au dispositif)	Coordinatrice CLSM
Logement-hébergement et santé mentale	Mettre en place une instance de réflexion partenariale autour des “situations complexes” pour les personnes non inscrites dans un parcours de logement autonome	Coordinatrice CLSM pour le lancement de la dynamique. La commission sera ensuite portée par un partenaire (à définir)
	Soutenir la mise en place des appartements de transition du CMP, dans une logique de parcours d’inclusion dans la cité des personnes vivant avec un trouble psychique	CMP adultes Oyonnax. Coordinatrice CLSM en soutien
	Accompagner les maîtres d’œuvre du territoire et les conseils citoyens dans les réflexions et les projets en lien avec l’environnement et le cadre de vie des habitants, de sorte à en faire des lieux favorables à la santé mentale	Politique de la ville, bailleurs sociaux, villes. Coordinatrice CLSM en appui
Cohésion sociale et résilience urbaine	Mettre en place un groupe de réflexion pour penser la participation inclusive	Coordinatrice CLSM
	Observer la dynamique de groupe et conseiller les animateurs si besoin	Centre socio-culturel Jacques Prévert qui peut faire appel à un partenaire pour apporter un regard externe

	<p>Construire un ou plusieurs outils d'enquête pour observer et comprendre comment le jardin partagé peut influencer les comportements de cohésion sociale et le sentiment de bien-être ;</p> <p>Valoriser les résultats observés (publication, communication, création d'outils...)</p>	Coordination santé mentale de l'Ain
Parentalité, enfance et adolescence	<p>Soutenir le développement des "cafés partenaires" de la Maison des Adolescents (instance de réflexion et de coordination multipartenariale autour des thématiques de parentalité/adolescence)</p>	Maison des adolescents + Coordinatrice CLSM en soutien
	<p>Mettre en place des actions selon les thématiques prioritaires identifiées par les partenaires</p>	Impulsé par la coordinatrice CLSM. Porté par les partenaires qui le souhaitent
Axe transversal	<p>Participer au groupe de travail "mise en réseau des professionnels" du CLS</p>	Coordinatrice CLSM
	<p>Créer un onglet spécifique CLSM et sous-rubriques (pour chacun des axes thématiques) dans l'annuaire du CLS</p>	Coordinatrice CLS/CLSM
	<p>Valoriser le CLSM dans le site web du PTSM</p>	Coordinatrice PTSM/CLSM
	<p>Diffuser 3 newsletters par an – commune ASV-CLS-CLSM</p>	Coordinatrice ASV/CLS/CLSM
	<p>Mettre en place des journées interprofessionnelles sur une thématique de santé/santé mentale (cadre CLS)</p>	Coordinatrice ASV/CLS/CLSM
	<p>Soutenir méthodologiquement les acteurs ;</p> <p>Participer à des rencontres nécessitant un étayage, un regard complémentaire en santé mentale</p>	Coordinatrice CLSM

Axe 1 – Prévention de la souffrance psychique et insertion socio-professionnelle

Le comité technique a choisi de retenir une action, globale et proposant de traiter la déstigmatisation de la santé mentale sous plusieurs formes (formations, campagnes, mise en place d'évènements ponctuels...).

La forme et le contenu des évènements à mettre en place pour œuvrer à déstigmatiser la santé mentale se spécifiera suite à une concertation avec les acteurs territoriaux, et à la façon dont ils souhaitent et peuvent contribuer à la déstigmatisation en santé mentale.

Fiche action 1

Objectif général	Réduire les comportements de stigmatisation en santé mentale
Objectif spécifique	Mettre en place plusieurs stratégies d'action pour agir contre la stigmatisation en santé mentale
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et/ou formation à la santé mentale • Organisation d'évènements variés • Envisager et étudier la faisabilité de mettre en place une « bibliothèque vivante »
Éléments de contextualisation de l'action	<p>Le diagnostic met en évidence une forte problématique d'accès aux soins et de continuité des soins (observance thérapeutique). Bien que plusieurs initiatives existent pour faire évoluer les représentations sociales de la santé mentale, celles-ci restent encore négatives et erronées, notamment concernant la psychiatrie. Ces représentations sont un frein majeur dans l'accès et la continuité des soins. D'autre part, le rapport que les individus entretiennent avec les espaces qui accueillent les structures de soins psychiques (lieu proche de la résidence, du travail, des loisirs...) peut être un frein majeur. Cela re-questionne l'identité sociale.</p> <p>Un travail de destigmatisation de la santé mentale est alors nécessaire pour tenter de lever les freins d'accès aux lieux de soins.</p> <p>Plusieurs stratégies d'action de destigmatisation de la santé mentale ont montré leur efficacité dans la communauté : le contact social, l'éducation et la protestation. L'idée est de s'appuyer sur ces stratégies pour mettre en place des actions efficaces pour agir contre la stigmatisation en santé mentale.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des temps de sensibilisation auprès des acteurs des QPV (habitants, commerçants, professionnels, leaders d'opinion, médias...), des sessions de formations aux premiers secours en santé mentale auprès des jeunes, des habitants et des professionnels. • Travailler les représentations sociales en organisant des évènements variés auprès du grand public, des scolaires et des professionnels (quizz, conférences, ateliers, expositions, projections...). Possibilité d'animer via des outils existants ou de co-construire avec le public. Faire le lien avec les SISM. • Permettre, dans la mesure du possible, la rencontre entre personnes vivant avec une maladie mentale et des personnes à priori non-concernées pour que celles-ci puissent témoigner, partager leur expérience du rétablissement, leur vécu, et ainsi favoriser le contact social qui est une approche validée pour

	modifier les attitudes et réduire les comportements discriminants.
Porteur de l'action et partenaires	Porteur - coordination du programme - animation : Coordinatrice du CLSM Partenaires – porteur d'actions : Solid'aire, CMP, Souti'ain, Vivre en Ville, ADESSA, UNAFAM, CPAM, PTSM, ATELEC, ADSEA, centres sociaux, dispositif ZEST du centre ressources de réhabilitation (Rhône), Culture Nomad
Public cible	Professionnels et grand public (habitants, commerçants, scolaires...)
Moyens humains et matériels nécessaires	Pour la coordination du projet : ✓ Coordo CLSM ✓ Salle de réunion, supports numériques (ordinateur, vidéoprojecteur) et papiers (stylos, crayons, papiers, post-it...) ✓ Collation
Pistes de financement	Fondation de France, AAP ARS, AAP Politique de la ville, cité éducative, enveloppe dédiée CLSM
Calendrier envisagé	Durée de la convention
Evaluation de l'action	Nombre d'évènements/ actions mis en place ; Nombre de personnes touchées ; évaluation de l'évènement en tant que tel ; intention de changer de comportement

Action ASV-CLSM commune aux axes "prévention de la souffrance psychique" (CLSM) et "accès aux droits et aux soins" (ASV/CLS)

L'unique action soutenue par le groupe de travail a été retenue par le comité technique, en raison de sa prégnance et de sa transversalité aux deux dispositifs ASV et CLSM.

Fiche action 1

Objectif général	Eviter les ruptures dans l'accès aux droits et aux soins et dans le parcours
Objectif spécifique	Réduire le nombre de RDV non-honorés - améliorer le respect des rendez-vous
Objectif opérationnel	Mettre à disposition des partenaires concernés un document synthétisant les différents leviers pour limiter le taux d'absentéisme lors des RDV programmés (adhésion au dispositif)
Éléments de contextualisation de l'action	Pour les personnes qui sont préparées psychologiquement et prêtes à prendre rendez-vous pour bénéficier d'un accompagnement, qu'il s'agisse de services psychiatriques ou bien d'accompagnement social ou médico-social, l'adhésion au dispositif ou le respect des rendez-vous programmés n'est pas systématique. Des comportements d'évitement sont observés. L'enjeu est alors de comprendre et d'outiller les professionnels pour réduire le nombre de RDV non-honorés par les bénéficiaires
Descriptif de l'action	<i>En amont :</i> - Identifier les partenaires concernés par la problématique - Recenser les freins/raisons pour lesquelles les personnes ne viennent pas au RDV programmé <i>En aval :</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les partenaires dans la mise en place d'une ou plusieurs stratégies si besoin ; réaliser un suivi - Évaluer l'efficacité des stratégies mises en place
Porteur de l'action et partenaires	Porteur : coordo CLSM Partenaires : professionnels et structures concernées par la problématique ; Designeur, imprimeur
Public cible	Professionnels concernés par la problématique
Moyens humains et matériels nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordo CLSM enquêtrice et rédactrice ✓ Ordinateur, stylos, papiers, de quoi imprimer et réaliser un livret, de quoi enregistrer les entretiens d'enquête ✓ Imprimeur / graphiste pour mise en page du livret
Pistes de financement	Mise à disposition des services communication de la ville d'Oyonnax
Calendrier envisagé	Pendant la durée de la convention
Evaluation de l'action	Quantification du nombre de partenaires concernés Identification des freins Élaboration du livret Diffusion effective et quantification Nombre de partenaires ayant mis en œuvre une ou plusieurs stratégies Efficacité des stratégies mises en œuvre (évolution du taux d'absentéisme)

Axe 2 – Logement-hébergement et santé mentale

L'ensemble des actions proposées par le groupe de travail sont soutenues par le comité technique, à savoir :

- Orientation “problématiques de santé mentale dans le logement et dans l'accès au logement” :
 - o Mettre en place une instance de réflexion partenariale autour des “situations complexes” pour les personnes non inscrites dans un parcours de logement autonome
 - o Mettre en place des appartements de transition pour personnes souffrant de troubles mentaux, proposant un accompagnement renforcé afin de préparer la vie dans un logement autonome
- Orientation “cadre de vie et aménagement des espaces (publics et collectifs)” :
 - o Accompagner les maîtres d'œuvre du territoire et les conseillers citoyens dans les réflexions et projets en lien avec l'environnement et la cadre de vie des habitants, de sorte à en faire des lieux favorables à la santé mentale

Fiche action 1

Objectif général	Accompagner les professionnels du logement et de l'hébergement à mieux faire face aux problématiques de santé mentale de leurs résidents
Objectif spécifique	Renforcer la coordination entre les acteurs sur les problématiques du logement-hébergement ;

	Permettre l'observation et le suivi des différentes situations dites complexes
Objectif opérationnel	Lancer la démarche de mise en place d'une instance de réflexion et de coordination autour des "situations complexes"
Éléments de contextualisation de l'action	De nombreuses problématiques en lien avec l'occupation du logement sont observées sur le territoire (troubles de voisinage, situations d'insalubrité, d'isolement, d'accès au logement). Cela s'explique par le fait que le logement est un lieu où se manifestent les signes de détresse. Le caractère multifactoriel des situations observées rend ces situations complexes, et leur caractère sensible renvoie au fait qu'elles peuvent rapidement évoluer de façon dramatique. Ces situations ont des conséquences chez les professionnels, qui se sentent démunis et épuisés. Apporter une solution pertinente à ces situations implique un travail partenarial, coordonné et pluridisciplinaire. Une intervention collective et précoce limitera les situations "compliquées" et de "crise"
Descriptif de l'action	3 niveaux : 1. Rendre visible qui fait quoi sur le territoire, quelles sont les limites de chacun (des structures et des commissions déjà existantes) ; 2. Présenter le fonctionnement des commissions "situations complexes" sur d'autres territoires 3. Mettre en place la commission situations complexes
Porteur de l'action et partenaires	Porteur : coordinatrice CLSM pour le lancement de la dynamique. La commission sera ensuite portée par un ou plusieurs partenaires Partenaires : commission constituée de membres permanents et non-permanents selon les situations évoquées
Public cible	Professionnels + bénéficiaires
Moyens humains et matériels nécessaires	Pour le lancement et la construction du projet : ✓ Coordo CLSM ✓ Salle de réunion, supports numériques (ordinateur, vidéoprojecteur) et papiers (stylos, crayons, papiers, post-it...) ✓ Collation
Pistes de financement	/
Calendrier envisagé	Pendant la durée de la convention
Evaluation de l'action	Nombre de réunions prévues - effectives ; nombre de situations traitées ; problématiques abordées ; acteur ayant saisi la commission ; suivi (pertinence de la solution / PEC apportée)...

Fiche action 2

Objectif général	Faciliter l'inclusion dans la cité des personnes vivant avec un trouble psychique via le logement
Objectif spécifique	Faciliter l'accès au logement autonome des personnes vivant avec un trouble psychique
Objectif opérationnel	Soutenir la mise en place des appartements de transition du CMP

Éléments de contextualisation de l'action	<p>Au regard des problématiques concernant les “situations complexes”, il semble opportun d’accompagner les personnes vivant avec un trouble psychique à habiter de façon autonome leur logement.</p> <p>Le logement étant un déterminant majeur de la santé physique, mentale et sociale, il est un préalable à toute démarche de stabilisation, de soins et d’insertion, pour certaines situations.</p> <p>L’appartement de transition est un outil de soin mobilisé pour faciliter l’accès au logement autonome des personnes vivant avec un trouble psychique, en proposant en amont un accompagnement pluridisciplinaire qui conditionne l’accès à l’appartement de transition (adhésion aux soins).</p>
Descriptif de l'action	Faciliter la mise en réseau entre le CMP et les partenaires sociaux (logement, hébergement, insertion) dans le cadre du développement des appartements de transition
Porteur de l'action et partenaires	Porteur : CMP Partenaires : coordinatrice CLSM en soutien
Public cible	Public CMP porteur de troubles psychiques non-autonomes
Moyens humains et matériels nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Professionnels du CMP (au moins un médecin) ✓ Appartements du CMP
Sources de financement	CPA Patient lui-même
Calendrier envisagé	Pendant la durée de la convention
Evaluation de l'action	Nature du partenariat entre le CMP et les partenaires sociaux ; Nombre de partenariats réalisés ; Impacts des appartements de transition sur l’inclusion des patients dans la cité

Fiche action 3

Objectif général	Veiller à ce que le cadre de vie contribue à la santé mentale positive (bien-être) des habitants
Objectif spécifique	Accompagner les maîtres d’œuvre du territoire (villes, EPCI, bailleurs sociaux) et les conseils citoyens dans les réflexions et les projets en lien avec l’environnement et le cadre de vie des habitants, de sorte à en faire des lieux favorables à la santé mentale
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de la coordo CLSM aux différentes instances en lien avec le NPNRU et la GSUP (groupes de travail, aux comités techniques et aux comités de pilotage) • Organiser des temps d’échanges avec les bailleurs sociaux et notamment les personnes en charge de la rénovation urbaine et les maîtres d’ouvrage • Participer aux rencontres des conseils citoyens
Éléments de contextualisation de l'action	Les territoires d’Oyonnax et de Bellignat bénéficient de financements ANRU et NPNRU pour transformer les quartiers fragiles classés QPV présentant de fortes difficultés socio-économiques et dans lesquels les dysfonctionnements urbains sont les plus importants. Il a pour vocation d’apporter une réponse aux enjeux urbains en termes de bâti, cadre de vie, d’espaces publics, de développement et d’équipements publics.

	<p>D'autre part, il a été observé des comportements incivils au sein des immeubles (nuisances, affaires personnelles dans les espaces communs, squats, dégradation des locaux, ordures dans les espaces communs) et du quartier (dégradation de véhicules).</p> <p>Le NPNRU est alors une opportunité pour promouvoir la santé mentale, dans sa dimension positive et sociale.</p> <p>Sachant que l'environnement de vie a un impact sur la santé mentale des habitants et sur les comportements, il s'avère pertinent de croiser les regards afin d'agir vers une meilleure prise en compte des enjeux de santé mentale dans les dynamiques de renouvellement urbain et d'aménagement des espaces publics.</p> <p><i>« Un urbanisme pour la santé, c'est un urbanisme pour les habitants. Il met en valeur l'idée que la ville, c'est autre chose que des constructions, des rues et des espaces publics, c'est un organisme qui vit, qui respire ; son état de santé est étroitement lié à celui des habitants » (Hugh Barton & Catherine Tsourou, 2000).</i></p>
Descriptif de l'action	Participer aux différentes rencontres en lien avec la rénovation urbaine, dans l'optique d'étayer et d'accompagner les acteurs concernés à prendre conscience des liens entre urbanisme et santé mentale (bien-être), et finalement d'aider à penser la réhabilitation et l'aménagement des espaces extérieurs, des espaces publics, des pieds d'immeubles, des parties communes et notamment les halls des résidences...
Porteur de l'action et partenaires	Porteur : Politique de la ville, bailleurs sociaux, villes Partenaire : coordinatrice CLSM
Public cible	Acteurs de la rénovation urbaine Bénéficiaires : habitants
Moyens humains et matériels nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordo CLSM ✓ De quoi rechercher l'information, prendre des notes (ordinateur) ✓ Locaux
Sources de financement	Politique de la ville (Etat, HBA, CAF, villes), ANRU, CD01, Dynacité, Semcoda, , action logement, cœur de ville, région
Pistes de financement	Contrat de ville, cité éducative
Calendrier envisagé	Pendant la durée de la convention
Evaluation de l'action	<p>Participation aux réunions NPNRU et GSUP (quantifier) ;</p> <p>Nombre de rencontres organisées avec les bailleurs et les conseillers citoyens</p> <p>Perception des habitants de leur qualité de vie depuis le réaménagement des locaux ;</p> <p>Évolution des comportements (squat, dégradation des parties communes, cohésion sociale)</p>

Axe 3 – Cohésion sociale et résilience urbaine

Le comité technique soutient la position du CLSM en tant que dispositif ressource pour le développement du jardin partagé en termes de dynamique de groupe, pour faciliter la participation de l'ensemble de la population désireuse d'y prendre part, et en tant qu'observateur des effets du jardin partagé sur la santé mentale et la santé sociale.

Le jardin partagé du quartier Pré des Saules à Bellignat a reçu plusieurs financements :

- Pour l'aménagement (terrassement, clôtures, cabanes et mise à disposition) : commune de Bellignat
- Pour la démarche de mobilisation des habitants (en 2021) : Politique de la Ville (Etat, HBA, CAF, Semcoda, Dynacité, Ville de Bellignat)
- Pour les fournitures et l'installation de supports de culture, l'accompagnement et la formation des habitants : l'Etat (appel à projet « jardins partagés » en 2022)
- Pour la coordination du projet, l'animation du réseau partenarial et la recherche du modèle économique : le CSCJP

Fiche action 1

Objectif général	Accroître la mixité sociale et la santé mentale via les jardins partagés
Objectif spécifique	Faire du jardin partagé un lieu inclusif et accessible à tous (âge, genre, culture, handicap, CSP...)
Objectif opérationnel	Mettre en place un groupe de réflexion pour penser la participation inclusive
Éléments de contextualisation de l'action	En 2021, le CSCJP veille à l'avancée des travaux, et notamment à ce que le maître d'œuvre prenne en compte la question de l'accessibilité physique pour les PMR. D'autre part, les jardins participent à la régulation du niveau de stress et du niveau d'attention, et développent des capacités cognitives. Ils sont alors favorables à une bonne santé mentale.
Descriptif de l'action	Participation inclusive à la fois des personnes ayant un problème de santé mentale (dans le but d'éviter des phénomènes de stigmatisation) et de la population en général pour que quiconque le souhaite puisse trouver sa place et participer au jardin (lever les freins à la participation), et ainsi profiter de ses effets sur la santé mentale et sociale.
Porteur de l'action et partenaires	Porteur : coordinatrice CLSM Partenaire : l'ensemble du groupe de travail
Public cible	Tout public
Moyens humains et matériels nécessaires	Pour la coordination du groupe de réflexion : ✓ Coordo CLSM ✓ Salle de réunion, supports numériques (ordinateur, vidéoprojecteur) et papiers (stylos, crayons, papiers, post-it...) ✓ Collation
Pistes de financement	/
Calendrier envisagé	Pendant la durée de la convention
Evaluation de l'action	Nombre de réunions programmées - effectives ; Actions mises en place pour faciliter la participation inclusive

En complément de cette action, le groupe thématique s'est engagé à relayer les supports de communication réalisés par le CSCJP, dans leurs locaux, pour que leur public puisse prendre connaissance des différents événements programmés.

Fiche action 2

Objectif général	Accroître la mixité sociale et la santé mentale via les jardins partagés
Objectif spécifique	Faire fonctionner le jardin partagé en collectivité (bien commun)
Objectif opérationnel	Observer la dynamique de groupe et conseiller les animateurs si besoin
Éléments de contextualisation de l'action	Les jardins partagés ont pour objectif de développer les liens sociaux et de proximité. Ces lieux de "fabrique du lien social" et du "faire ensemble" sont bénéfiques pour la santé mentale et sociale. Ces lieux ont pour vocation d'être investis de façon collective. Ce sont des lieux de partage. Veiller à une bonne dynamique de groupe est donc important.
Descriptif de l'action	Le CSCJP sollicite si besoin un ou plusieurs membres du groupe thématique dans la réflexion concernant la dynamique du collectif du jardin partagé
Porteur de l'action et partenaires	Porteur : CSCJP Partenaire : Passe jardins, l'ensemble du groupe de travail, coordinatrice CLSM
Public cible	Animateurs du jardin partagé
Moyens humains et matériels nécessaires	✓ CSCJP et partenaires du groupe de travail ✓ De quoi prendre des notes
Pistes de financement	/
Calendrier envisagé	Pendant la durée de la convention
Evaluation de l'action	Constations faites en termes de dynamique de groupe par le CSCJP ; Nombre de fois où le CSCJP a sollicité un ou plusieurs membres du groupe thématique

Fiche action 3

Objectif général	Accroître la mixité sociale et la santé mentale via les jardins partagés
Objectif spécifique	Comprendre – observer les effets du jardin partagé sur la santé mentale et sociale des usagers
Objectif opérationnel	Construire un ou plusieurs outils d'enquête pour observer et comprendre comment le jardin partagé peut influencer les comportements de cohésion sociale et le sentiment de bien-être ; Valoriser les résultats observés (publication, communication, création d'outils...)
Éléments de contextualisation de l'action	Au regard des enjeux climatiques actuels et des crises que l'on peut subir, les liens entre nature et santé psychique sont de plus en plus mis au-devant de la scène. L'objectif est d'enrichir la littérature sur ces questions-là, en mettant en avant en quoi un jardin partagé peut être source de cohésion sociale et de bien-être, et donc un levier d'action pour les politiques publiques.
Descriptif de l'action	Élaboration d'une méthodologie d'enquête (observations, entretiens...) pour observer/comprendre l'influence du jardin partagé sur les comportements sociaux et le sentiment de bien-être des individus (à différentes échelles)

	Valorisation des résultats via publication, création d'outils, exposition...
Porteur de l'action et partenaires	Porteur : COSM01 Partenaire : CSCJP
Public cible	Toute personne/entité intéressée par les relations entre nature, espace collectif, de partage, et santé mentale et cohésion sociale
Moyens humains et matériels nécessaires	✓ Coordo CLSM appuyée par la COSM01 ✓ Supports numériques (ordinateur, vidéoprojecteur) et papiers (stylos, crayons, papiers, post-it...), de quoi enregistrer (magnétophone, caméra ?), salles disponibles si entretiens avec les usagers
Pistes de financement	/
Calendrier envisagé	Pendant la durée de la convention
Evaluation de l'action	Influence du jardin partagé sur les individus, la cohésion sociale, les politiques publiques, les liens partenariaux, la perception du quartier... ; Nature de la communication, quantification, perspectives

Axe 4 – Parentalité, enfance et adolescence

Le comité technique soutient la mise en place de l'instance de réflexion multi partenariale. Il souhaite que cette instance soit aussi un levier pour identifier les problématiques prégnantes et que des actions soient ensuite mises en place par la suite pour tenter de faire face à ces problématiques.

Fiche action 1

Objectif général	Soutenir les acteurs de la parentalité et de l'adolescence dans leur pratique
Objectif spécifique	Renforcer la coordination et le partenariat
Objectif opérationnel	Soutenir le développement des "cafés partenaires" de la Maison des Adolescents (instance de réflexion et de coordination multi-partenariale autour des thématiques de parentalité/adolescence)
Éléments de contextualisation de l'action	Bien que de nombreux dispositifs et acteurs interviennent dans le champ de la parentalité, ces derniers sont en demande d'une instance de réflexion, de partage et de cohésion afin d'harmoniser les parcours et les pratique, et de mieux se connaître. En parallèle, la Maison des adolescents a lancé pendant les SISM 2021 son "café des partenaires" pour renforcer les liens partenariaux, enrichir les pratiques et les connaissances sur l'adolescence et/ou proposer des espaces de réflexion et d'échange sur une thématique adolescente particulière
Descriptif de l'action	Soutenir le développement des cafés partenaires de la MDA. Échanger et soutenir l'équipe d'Oyonnax de la MDA dans l'organisation, l'ingénierie, la mise en place des cafés partenaires, pour répondre au mieux aux demandes des partenaires (échanges, partage et harmonisation des pratiques, coordination sur des thématiques de travail)

Porteur de l'action et partenaires	Porteurs : MDA Partenaires : Coordo CLSM, Addictions France, Souti'ain, CHRS, ADSEA, CHHB, CDS-PMI, LAEP, EN IDE, centres sociaux, EN service social, CMP infanto-juvénile, PEP 01 - Dinamo parcours, CPEF, PRE, PRA
Public cible	Professionnels
Moyens humains et matériels nécessaires	Pour la coordination du projet : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cadre de direction MDA + équipe MDA + coordo CLSM ✓ Salle de réunion, supports numériques (ordinateur, vidéoprojecteur) et papiers (stylos, crayons, papiers, post-it...) ✓ Collation
Sources de financement	MDA
Calendrier envisagé	Pendant la durée de la convention
Evaluation de l'action	Nombre de réunions prévues - effectives ; problématiques abordées ; évolution des relations partenariales ; acquisition de connaissances à propos de thématiques en lien avec l'axe

Fiche action 2

Objectif général	Prévenir les problèmes de santé mentale en lien avec la parentalité, l'enfance et l'adolescence
Objectif spécifique	Agir sur les problématiques en lien avec la parentalité, l'enfance et l'adolescence
Objectif opérationnel	Mettre en place des actions selon les thématiques prioritaires identifiées par les partenaires
Éléments de contextualisation de l'action	Une partie non-négligeable de ce public est en grande souffrance psychique / mal-être. L'enjeu est d'identifier des thématiques de santé mentale préoccupantes pour le public accompagné (thématiques identifiées par les partenaires), afin de proposer des interventions de prévention et/ou de promotion du bien-être
Descriptif de l'action	Développer des actions -à destination du public enfant/ado/parent - répondant aux problématiques/thématiques soulevées par les partenaires et/ou par le public concerné
Porteur de l'action et partenaires	Porteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Actions portées par les partenaires désireux. Soutien partenarial identifié au fur et à mesure et selon l'action - Coordo CLSM en soutien dans la mise en place des actions
Public cible	Publics concernés par la problématique soulevée
Moyens humains et matériels nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaires et coordo CLSM ✓ Salle de réunion, supports numériques (ordinateur, vidéoprojecteur) et papiers (stylos, crayons, papiers, post-it...) ✓ Intervenants pour les actions
Pistes de financement	Cité éducative, CAF, enveloppe dédiée CLSM
Calendrier envisagé	Pendant la durée de la convention

Evaluation de l'action	Nombre d'interventions mise en place et thématiques traitées – nombre de personnes ayant assisté à ces interventions - appréciation
-------------------------------	---

Objectifs transversaux aux quatre axes de travail – Accompagnement des acteurs du territoire en santé mentale

Fiche action 1

Objectif général	Renforcer la coordination en santé mentale entre les acteurs
Objectif spécifique	Mieux se connaître
Objectif opérationnel	Participer au groupe de travail “mise en réseau des professionnels” du CLS
Éléments de contextualisation de l'action	Cadre CLS
Descriptif de l'action	Être en lien avec les partenaires, mieux se connaître et s'identifier
Porteur de l'action et partenaires	Porteur : Coordo CLS Partenaires : coordo CLSM, membres du groupe de travail
Public cible	Professionnels
Moyens humains et matériels nécessaires	✓ Coordo CLS/CLSM ✓ Salle de réunion, supports numériques (ordinateur, vidéoprojecteur) et papiers (stylos, crayons, papiers, post-it...)
Sources de financement	ARS
Calendrier envisagé	Durée du contrat CLS
Evaluation de l'action	Participation effective au groupe de travail

Fiche action 2

Objectif général	Sensibiliser les acteurs du territoire à la santé mentale dans sa globalité
Objectif spécifique	Relayer les informations en lien avec chaque axe du CLSM dans l'annuaire interactif du CLS
Objectif opérationnel	Créer un onglet spécifique CLSM et sous-rubriques (pour chacun des axes thématiques) dans l'annuaire du CLS
Éléments de contextualisation de l'action	Le groupe “mise en réseau” CLS a travaillé sur l'élaboration d'un annuaire interactif local à destination des professionnels. Le CLSM étant un objectif du CLS, celui-ci sera valorisé dans l'annuaire
Descriptif de l'action	Participer à la réflexion concernant l'élaboration de l'annuaire interactif
Porteur de l'action et partenaires	Coordo CLS/CLSM
Public cible	Professionnels

Moyens humains et matériels nécessaires	✓ Coordo CLS/CLSM ✓ Ordinateur / smartphone / codes d'accès gestionnaire de l'annuaire
Sources de financement	CCAS pour le développement de l'annuaire interactif
Calendrier envisagé	Pendant la durée du contrat CLS et de la convention CLSM
Evaluation de l'action	Création effective de l'onglet "CLSM". Nature des éléments partagés

Fiche action 3

Objectif général	Sensibiliser les acteurs du territoire à la santé mentale dans sa globalité
Objectif spécifique	Relayer les informations en lien avec chaque axe du CLSM
Objectif opérationnel	Valoriser le CLSM dans le site web du PTSM
Éléments de contextualisation de l'action	Une des 19 actions inscrites dans le PTSM est la mise en ligne du site web "Notre santé mentale dans l'Ain". Ce site a pour vocation d'informer et de communiquer sur l'ensemble des ressources du département en santé mentale. C'est dans ce cadre-là que le CLSM sera valorisé
Descriptif de l'action	Valoriser le CLSM, ses axes de travail
Porteur de l'action et partenaires	Coordo PTSM/CLSM
Public cible	Professionnels et grand public
Moyens humains et matériels nécessaires	✓ Coordo CLSM ✓ Ordinateur / smartphone / codes d'accès gestionnaire du site web
Sources de financement	Ministère des Solidarités et de la Santé, CPA, Fondation Solidarité et Développement Crédit Agricole
Calendrier envisagé	Pendant la durée de la convention
Evaluation de l'action	Création effective de l'onglet "CLSM". Nature des éléments partagés

Fiche action 4

Objectif général	Sensibiliser les acteurs du territoire à la santé mentale dans sa globalité
Objectif spécifique	Communiquer sur les actualités des dispositifs CLS/ASV/CLSM
Objectif opérationnel	Diffuser 3 newsletters par an – commune ASV-CLS-CLSM
Éléments de contextualisation de l'action	Cadre CLS

Descriptif de l'action	Rédaction conjointe entre coordo ASV/CLS/CLSM sur les actualités dans le champ de la santé, les ressources bibliographiques, et les actions/avancée des travaux dans chacun de ces dispositifs
Porteur de l'action et partenaires	Coordo ASV/CLS/CLSM
Public cible	Professionnels
Moyens humains et matériels nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordo ASV/CLS/CLSM ✓ Salle de réunion, supports numériques (ordinateur, vidéoprojecteur) et papiers (stylos, crayons, papiers, post-it...)
Pistes de financement	/
Calendrier envisagé	Pendant la durée du contrat CLS et convention CLSM
Evaluation de l'action	<p>Nombre de newsletters parues par an</p> <p>Répond aux attentes des partenaires en termes de contenu ?</p>

Fiche action 5

Objectif général	Sensibiliser les acteurs du territoire à la santé mentale dans sa globalité
Objectif spécifique	Renforcer les connaissances des professionnels sur une thématique de santé/santé mentale
Objectif opérationnel	Mettre en place des journées interprofessionnelles sur une thématique de santé/santé mentale (cadre CLS)
Éléments de contextualisation de l'action	<p>Cadre CLS</p> <p>Élargir ces journées en prenant en compte la dimension santé mentale</p>
Descriptif de l'action	<p>Recenser les attentes des professionnels quant à la thématique qu'ils souhaiteraient voir abordée lors de la journée interpro</p> <p>Organiser la journée en lien avec la coordo ASV/CLS</p>
Porteur de l'action et partenaires	Coordos ASV/CLS/CLSM
Public cible	Professionnels
Moyens humains et matériels nécessaires	<p>Pour la coordination du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordo ASV/CLS/CLSM ✓ Salle de conférence/expo, supports numériques (ordinateur, vidéoprojecteur, micro) et papiers (stylos, crayons, papiers, post-it...), tables, chaises ✓ Intervenants
Pistes de financement	Enveloppe dédiée CLSM ?
Calendrier envisagé	1 fois par an, pendant la durée du contrat CLS et convention CLSM
Evaluation de l'action	<p>Journée effectivement mise en place</p> <p>Thématique abordée</p> <p>Appréciation des professionnels ayant assisté à l'évènement</p>

Fiche action 6

Objectif général	Accompagner les acteurs dans leurs projets en lien avec la santé mentale
-------------------------	--

Objectif spécifique	Se rendre disponible pour accompagner les acteurs en demande pour un projet en lien avec la santé mentale
Objectif opérationnel	Soutenir méthodologiquement les acteurs ; Participer à des rencontres nécessitant un étayage, un regard complémentaire en santé mentale
Éléments de contextualisation de l'action	Le diagnostic du territoire met en évidence que les acteurs se sentent démunis à propos de certaines thématiques de santé mentale. Ils ne se sentent pas tous suffisamment outillés pour mettre en place des actions en lien avec la santé mentale. L'enjeu est alors de les soutenir dans leur initiative.
Descriptif de l'action	A la demande des acteurs, les accompagner dans la réflexion et dans l'élaboration de leur projet en santé mentale. Participer à certaines réunions où un étayage en santé mentale serait pertinent.
Porteur de l'action et partenaires	Coordinatrice du CLSM
Public cible	Professionnels
Moyens humains et matériels nécessaires	✓ Coordo CLSM ✓ Salle de réunion, supports numériques (ordinateur, vidéoprojecteur) et papiers (stylos, crayons, papiers, post-it...)
Pistes de financement	Selon les ressources du porteur de l'action (fonds propres, recherche de financements...)
Calendrier envisagé	Pendant la durée de la convention
Evaluation de l'action	Nombre de partenaires accompagnés ; Étapes où le partenaire a eu le plus besoin de soutien (diagnostic, cadrage théorique, méthodologie, évaluation, recrutement du public, communication, évaluation de l'action, rédaction du projet...)

Animation et opérationnalisation du plan d'action

Pour s'assurer de l'opérationnalité de chacun de ces axes, il va falloir les faire vivre en accompagnant les structures, institutions, associations, dispositifs... qui le souhaitent dans leur participation au sein d'un ou plusieurs des axes thématiques et développement d'actions.

La coordinatrice du CLSM veillera alors à s'adapter aux spécificités de chaque partenaire en leur proposant un accompagnement adapté. Elle veillera à accompagner les professionnels dans l'acquisition de connaissances en santé mentale et de compétences en gestion de projet.

Périmètres du plan d'actions

Ce plan d'actions est un point de départ pour lancer le CLSM. Les actions retenues sont celles qui relèvent d'une priorité territoriale et dont la faisabilité est possible. Ces actions sont une porte d'entrée pour renforcer la dynamique territoriale autour des questions de santé mentale. Ainsi, elles ont pour vocation à impulser de nouvelles actions, si les acteurs de terrain souhaitent en être porteurs.

Ce plan d'actions peut évoluer et être enrichi selon les problématiques territoriales, tout en restant en lien avec les axes thématiques prioritairement définis. Il est donc adaptable et modulable au regard des réalités du terrain et des enjeux présents et préoccupants.

Dans le cas où d'autres actions seraient amenées à voir le jour (tout en restant en lien avec les axes thématiques prioritairement définis), le comité technique sera consulté et les membres du comité de pilotage en seront informés.

Gouvernance du CLSM d'Oyonnax-Bellignat

Rappel quant au dispositif CLSM

Un CLSM est « un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. Il permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins, associent les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire et définissent des objectifs stratégiques et opérationnels »¹.

Sa philosophie se traduit ainsi :

- Intégrer la santé mentale dans le champ de la santé publique
- Pas de prévention spécifique mais une prévention globale
- Démarche orientée vers la citoyenneté, le vivre-ensemble
- Prise en charge globale et décloisonnée

La mise en place d'un CLSM est assurée par :

- Le(s) Maire(s) ou son(leur) représentant(s) qui préside(nt) le CLSM
- Le(s) secteur(s) de psychiatrie publique
- La délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé
- Les représentants d'usagers et aidants sont partie prenante à part entière dans le CLSM
- Les enjeux des politiques publiques dans le champ de la santé mentale sont partagés par l'ensemble des acteurs

Instances du CLSM d'Oyonnax-Bellignat

Le CLSM d'Oyonnax-Bellignat est composé de quatre instances : le comité de pilotage, le comité technique, l'Assemblée Plénière et les groupes de travail thématiques. Le dispositif de *la Coordination santé mentale de l'Ain*, rattaché au CPA, est chargé de coordonner l'ensemble du CLSM.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage de CLSM d'Oyonnax-Bellignat est présidé par le 1er adjoint au Maire aux Affaires Sociales et à la Santé de la mairie d'Oyonnax, et par Madame le maire de Bellignat. La direction du Centre Psychothérapique de l'Ain et l'ARS y siègent et en soutiennent la présidence.

La coordinatrice du CLSM assure l'animation. Elle est appuyée par les membres du comité technique.

Les représentants des usagers et les aidants y participent pleinement. La coordinatrice ASV y siège. Les acteurs du sanitaire, du médico-social et du social y participent.

Le COPIL arrête les priorités en tenant compte des orientations du comité technique, de l'assemblée plénière et des données d'observation complémentaires (diagnostic territorial, remontées par les acteurs de terrain).

Il prend en compte les objectifs propres aux dispositifs CLSM, à savoir :

- Définir les priorités d'action d'une population définie localement en fonction de ses besoins
- Définir une stratégie pour répondre à ces priorités sur le plan de la prévention, de l'accès et de la continuité des soins et de l'inclusion sociale

¹ (« Les conseils Locaux de Santé Mentale – Centre National de Ressources et d'Appui aux CLSM »)

- Mettre en œuvre collectivement les actions pour répondre aux besoins et à la création de structures nécessaires

Enfin, il s'assure des règles éthiques et de confidentialité, ainsi que des ressources financières nécessaires au fonctionnement du CLSM.

Le comité de pilotage, dont les membres sont :

- Monsieur Le Maire, représenté par le 1^{er} Adjoint aux Affaires Sociales et à la Santé d'Oyonnax
- Madame Le Maire de Bellignat *ou* la Directrice Générale des Services de Bellignat
- L'Agence Régionale de Santé représentée par Madame la Directrice territoriale du département de l'Ain *et/ou* la chargée de mission santé publique
- Le Conseil Départemental de l'Ain, représenté par la Directrice territoire Bugey-Pays de Gex des Solidarités
- La Direction Départementale de l'emploi, du travail et des Solidarités, représentée par le Délégué de la Préfète aux Quartiers
- La CPAM, représentée par La Directrice Adjointe
- L'Education Nationale représentée par l'Infirmière technique de l'Inspection Académique
- Le Centre Psychothérapique de l'Ain, représenté par le Directeur
- Le Centre Hospitalier du Haut-Bugey, représenté par le Directeur
- Le CCAS d'Oyonnax, représenté par la Directrice
- La Politique de la Ville d'Oyonnax – Bellignat, représentée par la Directrice
- Le Centre Psychothérapique de l'Ain, représenté par le Médecin chef *et/ou* le cadre supérieur de Santé du CMP d'Oyonnax
- Alfa3a, représentée par la Directrice du CHRS Le Regain
- La Maison des Adolescents représentée par la Cadre de Direction
- Le Centre Psychothérapique de l'Ain - dispositif de la *Coordination Santé Mentale de l'Ain*, représenté par le Responsable
- Dynacité, représenté par la Directrice adjointe Territoires Oyonnax – Haut-Bugey
- SEMCODA représenté par la Responsable d'agence d'Oyonnax
- Les dispositifs ASV et CLS d'Oyonnax-Bellignat-Arbent, représentés par sa coordinatrice
- Le dispositif CLSM, représenté par sa coordinatrice
- L'UNAFAM, représenté par le Délégué départemental de l'Ain
- Vivre en Ville, représentée par la Directrice de l'association
- Le conseil citoyen d'Oyonnax, représenté par la Politique de la Ville
- Le conseil citoyen de Bellignat, représenté par la Direction du centre socio-culturel Jacques Prévert

Ou leur représentant.e.

Ces acteurs représentent les différents champs de la santé mentale (logement/hébergement, scolarité, le sanitaire, le médico-social, le social, la psychiatrie, l'éducation, le handicap, l'insertion socio-professionnelle, la prévention et la promotion de la santé mentale) et différents publics (l'enfance, la parentalité, l'adolescence, les personnes en situation de vulnérabilité et de précarité, les personnes âgées, les aidants, les usagers).

Il se réunit au moins une fois par an, et dès que nécessaire.

Le comité technique

Le comité technique définit les missions du CLSM et adapte les politiques nationales au territoire.

Il assure l'opérationnalité du CLSM. Autrement dit, il soutient l'animation et la coordination, au plan opérationnel, de la démarche du CLSM. Il appuie la coordinatrice du CLSM dans son rôle et l'accompagne dans la coordination et la mise en œuvre du dispositif.

Il propose la création de groupes de travail et en suit le déroulement des travaux. Il soutient l'animation du comité de pilotage et l'alerte sur les difficultés qui peuvent être rencontrées. Il soumet des propositions d'ajustement.

Le comité technique, dont la porte-parole est la coordinatrice du CLSM, informe le comité de pilotage des besoins repérés sur le territoire et des actions mises en œuvre localement pour y répondre. Ainsi, il propose la réunion du comité de pilotage, à raison d'une fois par an minimum.

Il est constitué de 9 membres permanents :

- 1^{er} Adjoint aux Affaires Sociales et à la Santé d'Oyonnax
- Maire de Bellignat *ou* Directrice Générale des Services de Bellignat
- Chargée de mission santé publique de l'ARS AuRA
- Directrice du CCAS d'Oyonnax
- Directrice de la Politique de la Ville d'Oyonnax – Bellignat
- Responsable de la Coordination Santé Mentale de l'Ain – CPA
- Cadre de Santé de Proximité au CMP d'Oyonnax – CPA
- Coordinatrice de l'ASV et du CLS d'Oyonnax-Bellignat-Arbent
- Coordinatrice CLSM (médiatrice de réseaux en santé mentale – CPA)

Ce comité se réunit dès que nécessaire pour faire le point sur l'avancée des travaux.

La coordination du dispositif

La *coordination santé mentale de l'Ain* a signé une convention avec l'ARS pour piloter la démarche. Une médiatrice de réseaux en santé mentale assure la coordination du dispositif CLSM à hauteur de 0,5 ETP. Elle travaille sous la responsabilité hiérarchique du responsable de la *coordination santé mentale de l'Ain* (0,2 ETP), en concertation, pour faire vivre le dispositif et en assurer sa coordination et son opérationnalisation.

La *coordination santé mentale de l'Ain* propose la réunion du comité technique pour co-construire le CLSM et partager les points d'avancée.

La coordinatrice du CLSM, sous la supervision du responsable de la *coordination santé mentale de l'Ain*, est en charge de développer le CLSM entretient la dynamique du dispositif en animant le réseau. Elle sera facilitatrice de la coordination des acteurs en santé mentale sur le territoire. Elle assure la préparation, l'animation et la communication des différents éléments relatifs au dispositif CLSM. Cela implique la préparation des groupes de travail thématique, l'animation du comité éditorial et du comité technique, l'organisation de l'assemblée plénière.

D'autre part, elle assure la mise en place effective des actions inscrites dans la feuille de route. Elle assure et soutient les membres des groupes de travail thématique dans l'ingénierie de projets (diagnostic, planification, évaluation, communication).

Elle est "personne ressource" sur le territoire pour toute question en lien avec la santé mentale.

Articulation avec le Contrat Local de Santé et l'Atelier Santé Ville

Le CLSM participe à la mise en œuvre de l'axe Santé Mentale du Contrat Local de Santé (CLS) d'Oyonnax-Bellignat-Arbent.

Pour assurer la cohérence des actions déployées sur le territoire, la coordinatrice du CLSM travaille en lien étroit avec le CCAS d'Oyonnax et la coordinatrice de l'Atelier Santé Ville et du Contrat Local de Santé, dont l'action est prioritairement portée vers les territoires de la politique de la Ville.

L'assemblée plénière

Elle est présidée par le Maire ou son délégué, à savoir le 1er adjoint au Maire aux Affaires Sociales et à la Santé de la mairie d'Oyonnax, et par Madame le Maire de Bellignat.

Elle est force de proposition et fait office de lieu de discussion et de concertation. Elle est convoquée par les présidents du CLSM et se réunit à périodicité définie au moins une fois par an. Elle réunit les membres du CLSM (élu, psychiatrie, représentants des habitants et des usagers, professionnel concerné par la santé mentale de la population).

Les référents des groupes de travail, thématiques ou par projet créés sous l'égide du comité de pilotage, présentent les axes de travail en cours et la déclinaison des actions qui s'y rapportent.

Les groupes de travail

Ils permettent aux professionnels de différents secteurs (sanitaire, social, médico-social...) d'échanger et de favoriser l'interconnaissance réciproque. Ils sont mis en place en fonction des axes de travail définis par le COPIL.

Ensemble, les membres des groupes de travail réfléchissent aux actions qu'ils pourraient mettre en œuvre en partenariat dans une logique de préservation, de promotion ou d'amélioration de la santé mentale de la population sur le territoire.

Ils présentent, lors de l'assemblée plénière, les axes de travail en cours et la déclinaison des actions qui s'y rapportent.

Un schéma de gouvernance du CLSM a été présenté (figure 2). Celui-ci permet d'identifier les différentes instances constituant le CLSM d'Oyonnax-Bellignat et d'identifier leurs rôles principaux.

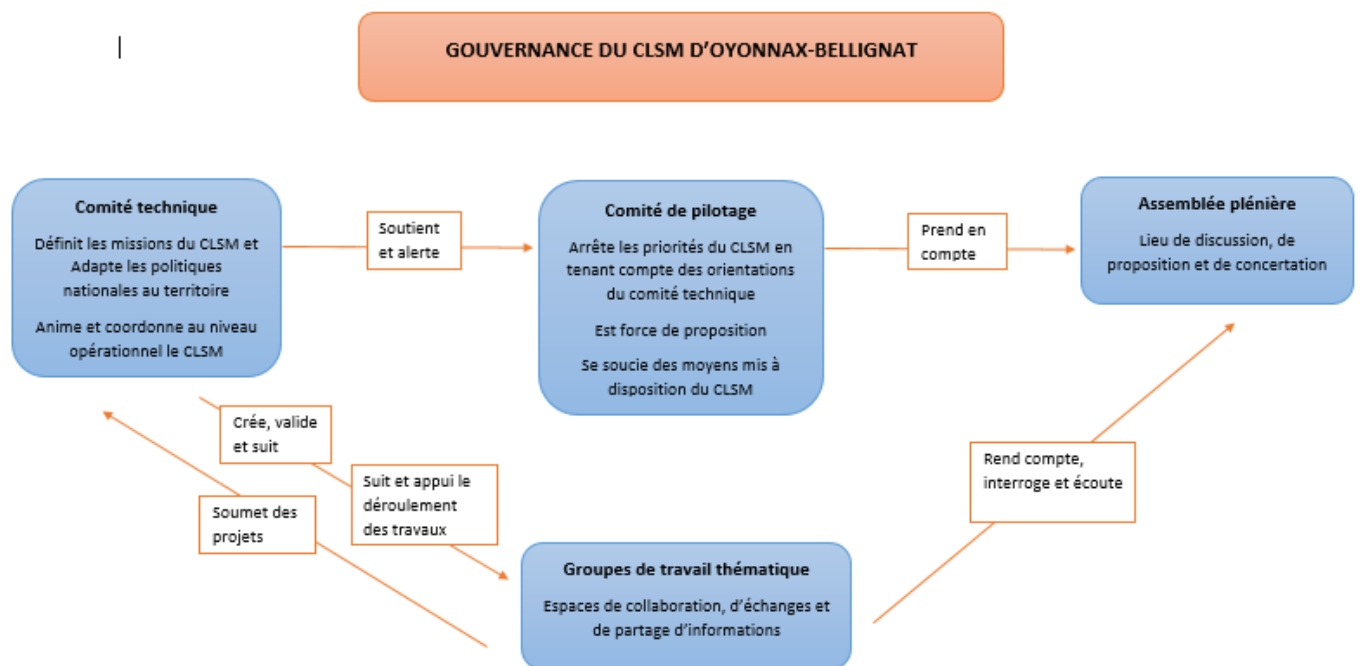


Figure 2 : Gouvernance du CLSM d'Oyonnax-Bellignat

Participation et engagement des partenaires au sein du CLSM d'Oyonnax-Bellignat

Une des missions de la coordinatrice du CLSM est de soutenir l'engagement des différents acteurs territoriaux dans le dispositif CLSM.

Soutenir l'engagement des acteurs, c'est veiller à une bonne dynamique de groupe, aller à leur rythme et les soutenir dans leur capacité à s'approprier les notions de santé mentale et à la mise en place de projets dans ce champ.

Cet engagement peut prendre différentes formes en fonction des ressources de chaque structure partenaire.

Ainsi, l'engagement peut s'exprimer par la participation à une ou plusieurs des instances du CLSM, au portage d'action, à la mise à disposition de collaborateurs, à la mise à disposition de locaux, de matériel, d'une enveloppe budgétaire, à un soutien quant à l'ingénierie de projet. Il prend donc la forme d'un certain partenariat entre les différents acteurs du CLSM, quelle que soit la forme dont ils sont impliqués.

Moyens de fonctionnement dédiés au CLSM

Budget prévisionnel annuel du fonctionnement du CLSM

L'ARS renouvelle sa convention avec le CPA, ce qui permet de financer environ 85% du CLSM (32000 euros par an) pour 2022-2023.

Le CPA finance sur fonds propres 15% du CLSM (6000 euros par an).

Budget des actions annuel

La ville d'Oyonnax dédie une enveloppe de 5000€ annuelle au CLSM.

Cette enveloppe est dédiée pour le développement d'une ou plusieurs actions inscrites dans la feuille de route et concerne les 2 territoires couverts par le CLSM.

Bureau du CLSM

Le Centre Psychothérapique de l'Ain dédie un bureau permanent pour la coordinatrice du CLSM, situé à Bourg-en-Bresse.

Afin d'assurer un ancrage territorial et un travail en réseau, la mise à disposition d'un bureau à Oyonnax-Bellignat à temps partiel est nécessaire.

La localisation du bureau à Oyonnax ou à Bellignat devra faire l'objet d'une rotation annuelle afin de faciliter l'implantation du CLSM sur les territoires concernés.

Pour 2022

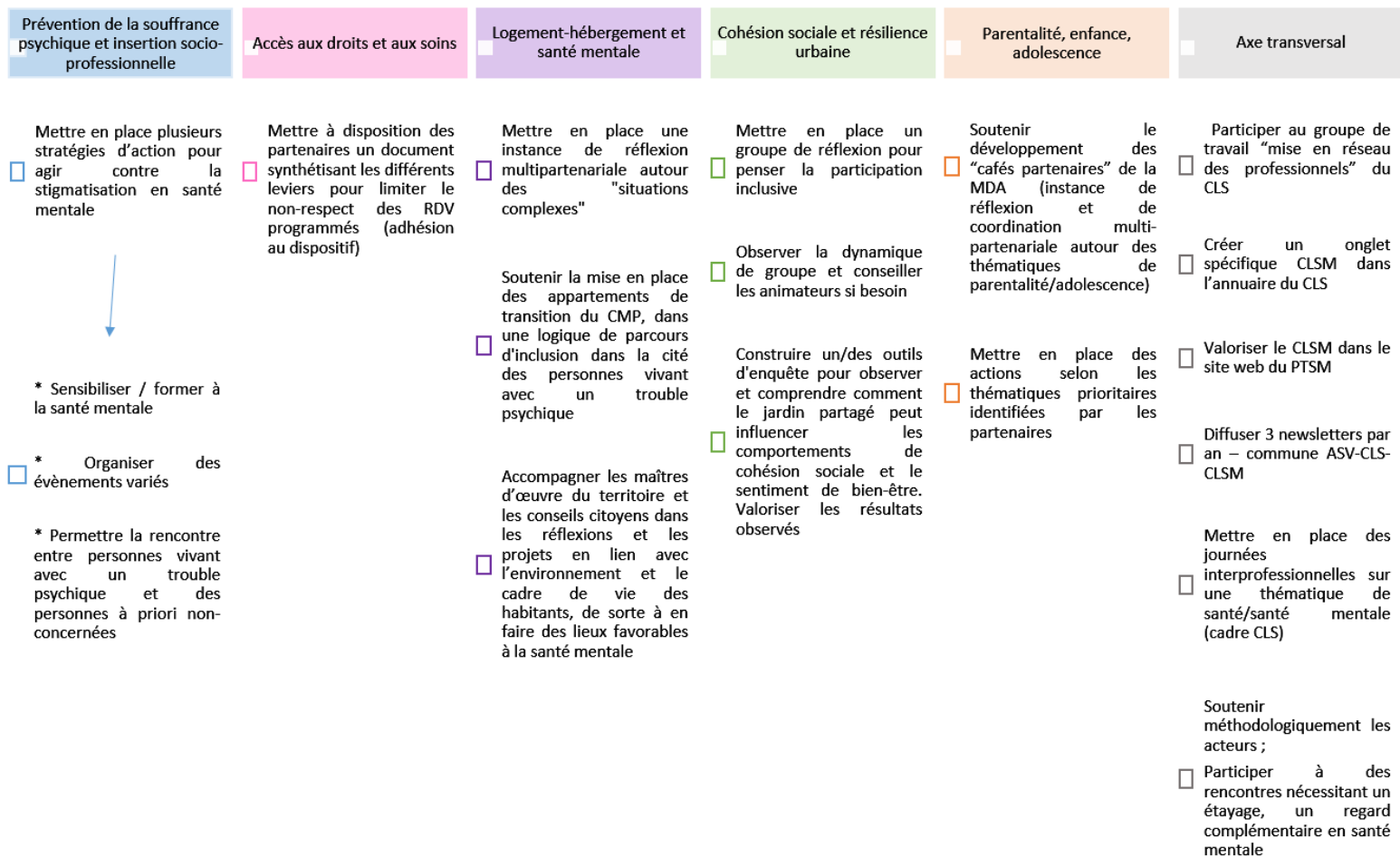
Le CPA met à disposition un bureau au CMP adultes d'Oyonnax.

Révision du CLSM

La gouvernance et les moyens de fonctionnement du CLSM pourront évoluer en fonction des opportunités et des contraintes respectives de chacun des partenaires impliqués dans le dispositif.

Dans ce cas, le partenaire concerné veillera à en informer le dispositif de la *Coordination santé mentale de l'Ain*.

Schéma du plan d'actions



Annexes

Annexe 1 : Méthodologie d'élaboration du plan d'actions

Priorisation des axes de travail

Cette priorisation s'est faite au regard des enjeux prioritaires du territoire et de l'existant.

AXE « Conduites addictives » – Non retenu

Cet axe » est déjà porté par l'Atelier Santé Ville (ASV) du territoire. Des actions étant déjà menées et en cours de réflexion, il semblait davantage pertinent de prioriser d'autres thématiques.

AXE « Accès et recours aux droits et aux soins, et parcours de soins » - Fusionne avec l'AXE « Prévention de la souffrance psychique et insertion socio-professionnelle »

L'axe « Accès et recours aux droits et aux soins, et parcours de soins » est également porté par l'ASV, bien que jusqu'aujourd'hui, il ne développait pas d'actions en lien avec la santé mentale. Il a donc été décidé que l'axe porté par l'ASV soutienne le développement de projets en lien avec la santé mentale. Pour ce faire, la coordinatrice du CLSM participe à ce groupe de travail et appuie la mise en place d'actions en lien avec la santé mentale.

D'autre part, de fusionner l'axe « Accès et recours aux droits et aux soins, et parcours de soins » identifié dans le CLSM avec l'axe « Prévention de la souffrance psychique et insertion socio-professionnelle » en raison que certains déterminants psychosociaux facilitant l'accès et le recours aux soins sont semblables aux déterminants de la souffrance psychique (par exemple la discrimination, les représentations sociales de la santé mentale...).

Un travail de concertation sera alors régulièrement réalisé entre la coordinatrice de l'ASV et la coordinatrice du CLSM afin de se soutenir mutuellement dans les politiques territoriales de santé et de santé mentale en lien avec l'accès aux soins et le recours aux soins ; et pour ne pas dupliquer les potentiels projets qui pourraient être envisagés dans chacun de ces dispositifs.

AXE « Accompagnement des acteurs du territoire en santé mentale » - Transversal

La coordination et le soutien régulier de l'ensemble des acteurs du territoire en santé mentale étant un objectif propre à chaque CLSM, il a été choisi de développer cet axe de façon transversale au sein de chaque axe de travail retenu par le comité de pilotage.

AXE Logement-hébergement et santé mentale - Retenu

Les problématiques actuelles en lien avec les personnes souffrant de troubles psychiques, et logées dans des logements sociaux ou des centres d'hébergement temporaires sont importantes et courantes. Les professionnels se sentant démunis face à ces situations, il s'est avéré naturel de prioriser cet axe de travail, qui permettra de soutenir les professionnels, et d'améliorer l'accompagnement des résidents souffrant de troubles psychiques.

AXE « Cohésion sociale et résilience urbaine » - Retenu

Cet axe a été retenu en raison de son côté novateur et des chantiers urbains actuels sur le territoire. Il a pour ambition d'accompagner le territoire à développer sa résilience et à mieux faire face aux événements incontrôlables par l'humain (crise sanitaire, événements météorologiques extrêmes...). D'autre part, il a pour objectif de renforcer la cohésion sociale, en portant une attention particulière

aux populations dites minoritaires, défavorisées, ce qui renvoie aux enjeux liés à la place de la femme dans la société, l'inclusion des personnes âgées et la lutte contre l'isolement et l'âgisme, l'intégration des personnes d'origine étrangère, la lutte contre le racisme et les discriminations...

AXE Parentalité, enfance et adolescence - Retenu

Bien qu'il existe plusieurs structures, dispositifs et initiatives soutenant la parentalité et les jeunes âgés de moins de 18 ans, il semblerait que les acteurs souhaiteraient renforcer le travail coordonné et partenarial entre eux. Cet axe a alors pour ambition de soutenir et de renforcer le lien entre les acteurs intervenant dans ce champ, et de les accompagner dans le développement de projets partenariaux.

Axe 1 – Prévention de la souffrance psychique et insertion socio-professionnelle

Deux réunions ont été mises en place pour cet axe :

- Le 31 mai (*18 personnes présentes*) :
 - o Rappel sur le CLSM
 - o Rappel de ce qu'englobe la santé mentale
 - o Présentation des données du diagnostic en lien avec l'axe (causes de la souffrance psychique, facteurs explicatifs et publics concernés)
 - o Formation de trinômes pour apprendre à mieux se connaître (partage d'une anecdote qui illustre une des problématiques soulevées dans le diagnostic), pour s'assurer que la problématique est encore d'actualité, pour compléter le diagnostic si besoin, et pour réfléchir à des leviers d'action
- Le 20 septembre 2021 (*10 personnes présentes*) :
 - o Présentation des pistes d'actions formulées par les trinômes
 - o Pré-sélection des actions par la coordinatrice du CLSM (certaines actions proposées vont être déployées par d'autres acteurs et/ou dans le cadre d'autres dispositifs)
 - o Priorisation par le groupe de réflexion de 5 actions (parmi 10 actions retenues) à l'aide de critères de sélection (CF Annexe 1)
 - o Positionnement de chaque acteur en tant que porteur ou partenaire de l'action

Ces 5 actions ont ensuite été soumises au comité technique.

Axe 2 – Logement-hébergement et santé mentale

Une réunion a été suffisante pour cet axe. Elle a eu lieu le 25 juin 2021 (*16 personnes présentes*) :

- Rappel sur le CLSM
- Rappel de ce qu'englobe la santé mentale
- Explicitation du lien entre santé mentale et logement (le logement participe au rétablissement en santé mentale, et pourtant c'est un lieu où se manifestent les signes de détresse, les situations d'urgence)
- Présentation des données du diagnostic en lien avec l'axe et des enjeux sous-jacents
- Points complémentaires au diagnostic abordés par le groupe à propos des problématiques et des initiatives locales en cours

La réunion a mis en évidence deux orientations de travail en lien avec la thématique :

- Problématiques de santé mentale dans le logement et dans l'accès au logement
- Cadre de vie et aménagement de l'espace public

Deux actions ont été proposées pour chacune des deux orientations de l'axe. Celles-ci ont ensuite été soumises au comité technique.

Axe 3 – Cohésion sociale et résilience urbaine

Deux réunions ont été mises en place pour cet axe :

- 7 juin 2021 (12 personnes présentes) :
 - o Rappel sur le CLSM
 - o Rappel de ce qu'englobe la santé mentale
 - o Réflexion individuelle puis commune sur ce qu'évoquent les termes de "cohésion sociale" et de "résilience urbaine" pour aboutir à une définition commune
 - o Décision du groupe de s'appuyer sur les initiatives locales pour renforcer la cohésion sociale dans une logique de prévention des crises potentielles à venir (environnementales, sanitaires, flux migratoires...)
 - o Le CSCJP a proposé que le jardin partagé soit un terrain d'expérimentation pour renforcer la cohésion sociale, le bien-être et la résilience des habitants
- 27 septembre 2021 (9 personnes présentes) :
 - o Présentation de données issues de la littérature explicitant ce qu'on peut attendre d'un jardin partagé du point de vue de la cohésion sociale
 - o Échanges groupaux qui ont permis d'aboutir à l'élaboration de pistes d'actions
 - o Positionnement de chaque membre du groupe thématique en tant que porteur ou partenaire de l'action

Plusieurs actions ont été proposées pour soutenir le développement du jardin partagé. Celles-ci ont été soumises au comité technique.

Axe 4 – Parentalité, enfance et adolescence

Deux réunions ont été mises en place pour cet axe :

- 18 juin 2021 (21 personnes présentes) :
 - o Rappel sur le CLSM
 - o Rappel de ce qu'englobe la santé mentale
 - o Recueil des attentes et des besoins évoqués par chaque membre du groupe de travail
 - o Présentation des données du diagnostic en lien avec l'axe thématique
 - o Formulation de quelques pistes d'action
- 1er octobre 2021 (17 personnes présentes) :
 - o Présentation des pistes d'actions formulées en juin et propositions d'actions pouvant répondre aux attentes et besoins exprimés
 - o Tour de table concernant la priorisation par chaque acteur de 5 actions (parmi les 17 proposées) à l'aide de critères de sélection (CF Annexe 1) préalablement envoyés (les 17 actions ont été envoyées 1 semaine avant la réunion afin que chaque acteur puisse se positionner sur les actions qu'il souhaite prioriser)
 - o Discussion autour des 5 actions qui ont suscité le plus d'intérêt

Le comité technique s'est ensuite positionné par rapport aux différentes actions proposées par le groupe de travail.

Axe commun ASV – CLSM "accès aux droits et aux soins"

La coordinatrice du CLSM a participé à 2 réunions du groupe “accès aux soins et aux droits” de l’ASV (14 juin et 11 octobre 2021).

Une synthèse rapide du diagnostic en lien avec les problématiques d’accès aux soins et aux droits en santé mentale a été présentée au groupe. Plusieurs thématiques de travail ont été évoquées. Les échanges ont finalement mené le groupe à s'accorder à traiter une problématique particulière, partagée par plusieurs acteurs.

Cette action a ensuite été soumise au comité technique.

Priorisation des actions à inscrire dans la feuille de route par le comité technique

L’ensemble des actions pensées et retenues par les groupes de travail ont ensuite été soumises au comité technique.

Celui-ci s’est réuni le 21 octobre et le 2 décembre 2021 pour prioriser les actions proposées par les groupes de travail.

Cette priorisation s’est effectuée au regard des critères suivants :

- Priorité territoriale
- Faisabilité de l’action, réalisme
- Soutien partenarial
- Portage de l’action assuré
- Coût et probabilité de financement

D'autre part, le comité technique s’est aussi positionné quant aux actions inscrites dans l'axe transversal du CLSM (Accompagnement des acteurs du territoire en santé mentale).

Au total, le comité technique a retenu 17 actions. Celles-ci sont présentées ci-après.

Annexe 2 : Critères d'aide à la sélection des actions pertinentes

